

**C I A S**  
**Airvaudais-Val du Thouet**  
**33 Place des Promenades**  
**79600 AIRVAULT**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CIAS Airvaudais-Val du Thouet du 29 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par M. FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

12 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BRAUD Françoise, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, GLORIAU Lucette, JOZEAU Sylvie, MARSAULT Hélène, REAU Micheline, ROBERT Daniel, ROY Jacques.

**3 pouvoirs**

Marie-Hélène BRUNET a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Pierrette MILLASSEAU a donné pouvoir à Daniel ROBERT

Nicole NIVEAU a donné pouvoir à Micheline REAU

**Excusé (e) s** : Jean-Pierre CESBRON, Olivier FOUILLET, Joël MEUNIER

**Absent (e) s** : Maryse BARIGAULT, Jacques LAVIGNE, Jean VOYER

**Date de la convocation : 16 octobre 2019** ayant pour ordre du jour :

- Vote du budget 2020
- Vote des tarifs 2020
- Décisions modificatives
- Affectation du résultat d'investissement 2020
- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
- Adhésion à la convention de participation mise en place par le CDG dans le cadre de la protection sociale complémentaire
- Modification de l'organigramme après avis du Comité Technique
- Proposition d'augmentation d'horaire de postes d'agents sociaux après passage en Comité Technique
- Proposition d'augmentation d'horaire d'un poste d'agent social
- Choix du prestataire pour réaliser une Evaluation externe
- Informations diverses

**Françoise BRAULT a été élue secrétaire de séance.**

**Procès-verbal de la réunion précédente du 20 juin 2019** : adopté à l'unanimité.

**Suite à l'absence de quorum à la séance du 15 octobre 2019, les membres ont été reconvoqués à la séance du 29 octobre 2019 sans condition de quorum.**

Mme la Vice-présidente propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'affectation du résultat 2018, approuvé à l'unanimité.

## VOTE DU BUDGET 2020

**Mme la Vice-présidente expose :**

**D 2019-016**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration :

- ✓ Vote le budget principal du CIAS Airvaudais-Val du Thouet (M14), pour l'année 2020, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2020
Dépenses exploitation courantes (Gr 1)	500.00
<b>Total Fonctionnement DEPENSES</b>	<b>500.00</b>
Autres subventions d'exploitation	500.00
<b>Total Fonctionnement RECETTES</b>	<b>500.00</b>

- ✓ Vote le budget annexe (M22), pour l'année 2020, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	Budget 2020
Dépenses afférentes à l'exploitation courantes (Gr 1)	52 520.00
Charges de personnel (gr 2)	787 520.00
Dépenses afférentes à la structure (Gr 3)	22 800.00
<b>Total Fonctionnement DEPENSES</b>	<b>862 840.00</b>
Excédent antérieur reporté N-2	0
Produits de la tarification	801 948.80
Recettes atténuatives	60 891.20
<b>Total Fonctionnement RECETTES</b>	<b>862 840.00</b>

INVESTISSEMENT	Budget 2020
003 Excédent prévisionnel d'investissement	37 482.43
205 Concessions et droits similaires	2 000.00
2183 Matériel informatique	10 000.00
<b>Total Investissement DEPENSES</b>	<b>49 482.43</b>
001 Excédent antérieur reporté	44 252.43
10222 FCTVA	100.00
2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences	2 700.00
28183 Amortissements Matériel de Bureau et Informatique	2 430.00
<b>Total Investissement RECETTES</b>	<b>49 482.43</b>

## VOTE DES TARIFS 2020

Mme la Vice-présidente propose de voter les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Service Prestataire

	TARIFS 2019	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Tarif horaire pour dimanche et jour férié hors prise en charge	<b>28.62 €</b>	<b>28.80 €</b>
Usagers payants	<b>21.80 €</b>	<b>22.00 €</b>
MSA	<b>21.30 €</b>	<b>21.50 €</b>
CPAM et HAD ( <i>semaine</i> ) ( <i>dimanche et Jours Fériés</i> )	<b>22.10 €</b> <b>28.62 €</b>	<b>24,00 €</b> <b>30.50 €</b>
Mutuelles	<b>22.10 €</b>	<b>22.30 €</b>
Dispositif « Sortir plus » Véhicule classique	<b>23.85 €</b>	<b>23.85 €</b>
DOM PLUS « Aide à domicile »	<b>22.70 €</b>	<b>22.70 €</b>
DOM PLUS « Aide à la personne »	<b>23.10 €</b>	<b>23.10 €</b>
Accueil de jour	<b>24.00 €</b>	<b>24.00 €</b>
Frais de gestion horaire : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	<b>0.30€</b>	<b>0.40 €</b>
Forfait d'intervention mensuel : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	<b>3.00 €</b>	<b>4.00 €</b>
Frais de dossier pour les nouveaux clients : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	<b>10.00 €</b>	<b>10.00 €</b>

### Service Mandataire

	TARIFS 2019	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Tarif horaire pour frais de gestion des emplois familiaux	<b>2.24 €</b>	<b>2.24 €</b>

\*\*\*\*\*

	TARIFS 2019	TARIFS à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020
Frais kilométriques facturés aux bénéficiaires : pour 1 km	<b>0.66 €</b>	<b>0.66 €</b>

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration fixe ainsi qu'il suit les tarifs du CIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

**Service Prestataire**

	<b>TARIFS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
Supplément horaire pour dimanche et jour férié	<b>28.80 €</b>
Usagers payants	<b>22.00 €</b>
MSA	<b>21.50 €</b>
CPAM	<b>24.00 € 30.50 €</b>
Mutuelles	<b>22.30 €</b>
Dispositif « Sortir plus » Véhicule classique	<b>23.85 €</b>
DOM PLUS « Aide à domicile »	<b>22.70 €</b>
DOM PLUS « Aide à la personne »	<b>23.10 €</b>
Accueil de jour	<b>24.00 €</b>
Frais de gestion horaire : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	<b>0.40 €</b>
Forfait d'intervention mensuel : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	<b>4.00 €</b>
Frais de dossier pour les nouveaux clients : - Pour les usagers payants - Pour les usagers ayant une participation financière	<b>10.00 €</b>

**Service Mandataire**

	<b>TARIFS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
Tarif horaire pour frais de gestion des emplois familiaux	<b>2.24 €</b>

\*\*\*\*\*

	<b>TARIFS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>
Frais kilométriques facturés aux bénéficiaires : pour 1 km	<b>0.66 €</b>

## DECISIONS MODIFICATIVES

### Mme la Vice-Présidente expose :

Au vu des besoins budgétaires pour la fin de l'année, un ajustement des crédits budgétaires est nécessaire pour permettre les écritures comptables.

**D2019-018**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration valide les décisions budgétaires suivantes :

Section	Groupe	Compte	Observations	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1	60624	Fournitures administratives	340,00 €	
	1	60628	Autres fournitures non stockées	- 260,00 €	
	1	6251	Voyages et déplacements	1 250,00 €	
	1	6261	Frais d'affranchissements	- 150,00 €	
	1	6262	Frais de télécommunications	- 650,00 €	
	1	6288	Autres (copies + formations)	320,00 €	
	2	64111	Rémunérations principales (Titulaires)	18 992,00 €	
	2	641188	Autres (Allocations retour à l'emploi)	- 5 468,00 €	
	2	64131	Rémunérations principales (Contractuelles)	- 1 000,00 €	
	2	64511	Cotisations URSSAF	- 4 000,00 €	
	2	64514	Cotisations ASSEDIC	- 900,00 €	
	2	64515	Cotisations CNRACL	- 2 500,00 €	
	2	64528	Cotisations aux autres organismes (FCSFT)	- 550,00 €	
	2	6419	Remboursement sur rémunérations		1 500,00 €
	3	6132	Locations immobilières	50,00 €	
	3	61561	Informatique	- 850,00 €	
	3	6161	Multirisques	- 50,00 €	
	3	6188	Autres frais divers (Bilan de compétences)	- 1 000,00 €	
	3	6541	Créances admises en non-valeur	- 500,00 €	
	3	6542	Créances éteintes	- 374,00 €	
3	6615	Intérêts des lignes de crédit	- 400,00 €		
3	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- 300,00 €		
3	678	Autres charges exceptionnelles	- 500,00 €		
<b>TOTAL</b>				<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020

### Madame la Vice-présidente présente à l'assemblée

Le total des dépenses et des recettes en investissement du budget annexe de l'exercice 2020 (nomenclature M22).

	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	10 034.40 €
Recettes	1 447.14 €
Déficit 2019	8 587.26 €
Excédent antérieur reporté	52 839.69 €
Excédent à reporter	44 252.43 €

Elle propose de reporter en investissement : 44 252.43 € sur l'exercice 2020 (N+1).

**D2019-019**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2018

### Mme la Vice-présidente expose :

Vu la délibération n°D2019-011 du 20/06/2019 proposant l'affectation du résultat 2018.

Vu la proposition d'autorisation budgétaire et de tarification en date du 19 février 2019 et la notification des résultats de l'exercice 2018 en date du 17 Octobre 2019.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Dépenses	810 979.56€
Recettes	773 352.97 €
Déficit 2018	37 626.59 €
Excédent antérieur reporté	33 462.71 €
Déficit	4 163.88 €

Le résultat déficitaire de l'exercice 2018 d'un montant de 4 163.88 € viendra en diminution de la réserve de compensation du compte 1068668.

#### Réserve de compensation :

- Résultat exercice 2015 : 25 053.00 €
- Résultat exercice 2016 : 20 675.68 €
- Résultat exercice 2017 : 31 647.75 €

Total réserve de compensation : 77 376.43 €

- Déficit de exercice 2018 : 4 163.88 €
- Total réserve de compensation : 73 212.55 €

**D 2019-020**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat 2018 telle qu'indiquée ci-dessus.

## ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

### Mme la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée :

- que le CIAS Airvaudais Val du Thouet a, par la délibération du 5 décembre 2018, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

### La Vice-Présidente expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à l'Etablissement public les résultats le concernant.

### Elle précise que

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Etablissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**D 2019-021**

### Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide :

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFAXIS pour les :

▪  **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

soit **Taux : 5,51 %** avec Franchise **20 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

**+ Frais d'intervention du Centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée**

- Autorise la Vice-Présidente à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DES DEUX-SEVRES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET PREVOYANCE**

Mme la Vice-présidente informe que dans le cadre du renouvellement de la convention de participation sur la protection sociale complémentaire prévoyance, le CIAS a donné, par délibération, mandat au CDG pour assurer la consultation réglementaire. Cette consultation a été menée du 5 avril au 24 mai 2019. Le rapport d'analyse des offres produit par le Cabinet conseil ALCEGA a été présenté à une commission composée d'élus représentant le Conseil d'administration le 14 juin dernier. Les résultats de cette analyse ont été soumis à l'avis du comité technique lors de la séance du 25 juin dernier.

Consécutivement à cet avis, le Conseil d'administration du CDG a décidé lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de retenir le candidat présentant la meilleure offre. Ainsi a été retenue l'offre présentée par : LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE.

Il convient de délibérer afin d'adhérer à la convention de participation proposée par le CDG avec la MNT.

**D 2019-022**

Le Conseil d'administration du CIAS Airvaudais Val du Thouet,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 25 alinéa 6,  
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,  
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 7 mars 2019 décidant de se joindre à la mise en concurrence engagée par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres,  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres en date du 4 mars 2019 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale prévoyance, après avis du comité technique du 8 janvier 2019,  
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019 retenant l'offre de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE,  
Vu la convention de participation prévoyance signée entre le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (GROUPE VYV),  
Vu l'avis du Comité technique placé auprès du Centre de gestion, en date du 17 septembre 2019,

Considérant l'intérêt pour le CIAS Airvaudais Val du Thouet d'adhérer à la convention de participation pour ses agents,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,

► DECIDE :



1°) d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de gestion FPT Deux-Sèvres avec la MNT (groupe VYV) pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une période de 6 années.

2°) d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et aux agents de droit public et de droit privé de la collectivité en activité pour le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques liés à l'invalidité et au décès, selon le choix des agents.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour son caractère solidaire et responsable.

3°) de fixer le montant unitaire de participation comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 10 euros / agent / mois

4°) d'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer tous les documents utiles à l'adhésion de la convention de participation et à son exécution.

► PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération aux budgets des exercices correspondants.

## **MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Mme la Vice-présidente rappelle la proposition de demander au Comité Technique la modification de l'organigramme comme présenté en annexe.

Lors de sa séance du 03/09/2019, le Comité Technique a donné un avis favorable à cette modification. Mme la Vice-présidente propose de modifier l'organigramme conformément à cette proposition au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**D 2019-023**

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 3 septembre 2019,  
Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration accepte la modification de l'organigramme (voir annexe) au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

## **PROPOSITION D'AUGMENTATION D'HORAIRES DE POSTES D'AGENTS SOCIAUX APRES PASSAGE EN CT**

Mme la Vice-présidente propose l'augmentation d'horaires de 4 postes d'agents sociaux comme suit :

- 2 postes d'agents sociaux à 20h00 modifiés à 24h00
- 2 postes d'agents sociaux à 17h00 modifiés à 20h00

Les propositions individuelles ont été transmises aux agents qui ont donné leur accord par écrit avant passage en Comité Technique.

Lors de sa séance du 08/10/2019, le CT a donné un avis favorable à ces modifications. Mme la Vice-présidente propose que les postes concernés soit modifiés conformément à ces propositions à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 08/10/2019,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

- accepte à l'unanimité les modifications de postes proposées par Mme la Vice-présidente à compter du 01/11/2019
- autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à la modification de ce poste.

Nature du poste	Nombre d'heures hebdomadaires titulaire	Nombre d'heures hebdomadaires proposé au 01/11/2019
2 agents sociaux	20h00	24h00
2 agents sociaux	17h00	20h00

**PROPOSITION D' AUGMENTATION D'HORAIRE D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL AU 01/11/2019**

Mme la Vice-présidente propose l'augmentation d'horaire d'un poste d'agent social comme suit (courrier de l'agent du 20/05/2019) :

- 1 poste d'agent social à 24h00 passerait à 26h00

Mme la Vice-présidente propose que le poste concerné soit modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

- Vu la demande de l'agent en date du 20/05/2019,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration

- accepte à l'unanimité la modification de poste proposée par Mme la Vice-présidente à compter du 01/11/2019
- autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à la modification de ce poste.

Nature du poste	Nombre d'heures hebdomadaires titulaire	Nombre d'heures hebdomadaires proposé au 01/11/2019
1 agent social	24h00	26h00

**CHOIX DU PRESTATAIRE POUR REALISER UNE EVALUATION EXTERNE**

Mme la Vice-présidente rappelle que l'autorisation d'exercer du CIAS est délivrée jusqu'au 4 juillet 2021. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même code.

Un rapport d'analyse des offres a été établi sur la base des critères fixés par l'article Annexe 3-10 du Code de l'action sociale et des familles et conforme au Document de mise en concurrence.

Ce rapport propose l'attribution du marché au prestataire suivant

- CIF -SP (86 Poitiers) pour un montant de 3 400.00€

#### **D 2019-026**

- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu le Code de l'action sociale et des familles
- Vu le rapport d'analyse des offres

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration :

- valide la proposition du prestataire suivant :
  - o CIF -SP (86 Poitiers) pour un montant de 3 400.00€
- autorise Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à l'attribution du marché.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Dossier Maryse BERGER : demande une 3<sup>ème</sup> prolongation de la disponibilité d'office pour raison de santé pour 12 mois à compter du 10/01/2020 dans l'attente d'un reclassement. Dossier envoyé pour avis auprès de la commission de réforme.

#### **Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

<b>N° de délibération</b>	<b>Objet</b>
2019-016	Vote du budget 2020
2019-017	Vote des tarifs 2020
2019-018	Décisions modificatives
2019-019	Affectation du résultat d'investissement 2020
2019-020	Affectation du résultat 2018
2019-021	Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires
2019-022	Adhésion à la convention de participation mise en place par le CDG dans le cadre de la protection sociale complémentaire/volet prévoyance
2019-023	Modification de l'organigramme après avis du Comité Technique
2019-024	Proposition d'augmentation d'horaires de postes d'agents sociaux après passage au Comité Technique
2019-025	Proposition d'augmentation d'horaire d'un poste d'agent social au 01/11/2019
2019-026	Choix du prestataire pour réaliser une évaluation externe

A Airvault le 4 novembre 2019

PV affiché le 4 novembre 2019

La Vice-présidente  
Frédérique DAMBRINE.

Le secrétaire de séance,  
Françoise BRAULT

**Suit le tableau des signatures des autres membres présents à la séance.**

AUBRY Lucienne	BARIGAULT Jeanne	CHARRIER Maryse	COIFFARD Jean-François	GLORIAU Lucette
JOZEAU Sylvie	MARSAULT Hélène	REAU Micheline	ROBERT Daniel	ROY Jacques